Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9296 — Macquarie/China Investment Corporation/Allianz/Dalmore/INPP/Gas Distribution Business of National Grid)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 141/06)

1. Le 10 avril 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Macquarie Group («Macquarie», Australie),

— China Investment Corporation («CIC», Chine),

— Allianz SE («Allianz», Allemagne),

— Dalmore Capital Limited («Dalmore», Royaume-Uni),

— International Public Partnerships Limited («INPP», Royaume-Uni),

— la branche de distribution de gaz de National Grid («Cadent», Royaume-Uni).

Macquarie, CIC, Allianz, Dalmore et INPP acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'ensemble de Cadent.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Macquarie est un prestataire, à l'échelle mondiale, de services bancaires et financiers, ainsi que de services de conseil, d'investissement et de gestion de fonds. Macquarie contrôle des sociétés présentes dans le secteur du gaz au Royaume-Uni: i) Corona Energy, qui approvisionne en gaz et en électricité principalement des clients des secteurs commercial, industriel et public de Grande-Bretagne; ii) Calon Energy, qui possède trois centrales au gaz à cycle combiné en Grande-Bretagne; et iii) Macquarie Energy Leasing, qui est active dans la fourniture et l'approvisionnement d'actifs dans le domaine des compteurs à des clients de Grande-Bretagne.

— CIC, constituée en société en janvier 2015, est spécialisée dans les investissements directs. CIC exerce un contrôle conjoint sur Neptune Energy Group Limited («Neptune»), active dans l'exploitation et l'extraction de pétrole et de gaz, en privilégiant une dimension régionale en mer du Nord, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est.

— Allianz est un groupe mondial de services financiers présent dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs.

— Dalmore est une société indépendante de gestion de fonds centrée sur les placements à faible risque pour les investisseurs institutionnels dans le secteur des infrastructures au Royaume-Uni.

— INPP est une société d'investissement dans les infrastructures.

— Cadent réunit quatre des huit réseaux régulés de distribution de gaz de diverses régions de Grande-Bretagne et couvre un territoire délimité géographiquement qui comprend les régions suivantes: East of England, North London, North West England et West Midlands. Cadent est aujourd'hui contrôlée conjointement par Macquarie et National Grid.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9296 — Macquarie/China Investment Corporation/Allianz/Dalmore/INPP/Gas Distribution Business of National Grid

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE